



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 11 avril 2022

Présents : Henri MAUCHAMP, Alain NICOLAS, Anne ORGELOT, François LORENZI, Vincent GONNET, Jonathan ENOC et Ingrid PERNET

Absents excusés : Virginie GALLAND (procuration à Anne ORGELOT), Kévin POISELET (procuration à Ingrid PERNET), Antonio REIS (procuration à Henri MAUCHAMP) Emmanuelle BOULEHLAIS (procuration à Jonathan ENOC)

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire demande un rajout à l'ordre du jour : remplacement du copieur et acquisition d'un système de sauvegarde

- **CHANGEMENT DU COPIEUR ET INSTAURATION D'UN SYSTEME DE SAUVEGARDE**

Le Maire a rencontré la société SIGEC qui fournit une prestation identique à celle que nous avons actuellement : une location du copieur auquel on ajoute un coût des copies.

Cette société, en plus de cette prestation, propose un système de sauvegarde à distance journalier et performant (nous avons déjà été piratés 2 fois) qui nous permettrait d'éviter le vol de toutes nos données (comptabilité, données personnelles, bancaires...). Après avoir négocié avec la société SIGEC, celle-ci reprendrait à son compte ce que la commune doit encore au prestataire actuel pendant un an. Le tout reviendrait à la commune à 2 320 € HT / an (location et copies), 70 € (mensuel) de sauvegarde journalière et 150 € de mise en place de tout le matériel.

Après avoir comparé les tarifs actuels avec ce que propose la société SIGEC (sauvegardes en plus), le conseil municipal décide à l'unanimité de travailler dorénavant avec la société SIGEC.

- **VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le compte de gestion est établi par le comptable à la fin de l'exercice. Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2021 du Service de Gestion Comptable de Nuits Saint Georges.

Le conseil municipal, après retrait du maire, vote le compte administratif de l'exercice 2021 à l'unanimité et arrête les comptes ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues	310 508.81 €
Dépenses réalisées	128 921.51 €
Restes à réaliser.....	180 124.02 €

Recettes prévues	310 508.81 €
Recettes réalisées.....	101 180.57 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues	428 589.00 €
Dépenses réalisées.....	219 234.40 €

Recettes prévues	619 566.76 €
Recettes réalisées.....	562 782.13 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 27 740.94 €

Fonctionnement : 343 547.73 €

Résultat global : 315 806.79 €

• AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, considérant le compte administratif 2021, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit à l'unanimité :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 207 864.96 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 135 682.77 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 27 740.94 €

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 à l'unanimité :

INVESTISSEMENT

Dépenses..... 358 851.26 € (dont 180 124.02 de RAR)

Recettes..... 358 851.26 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses..... 331 268.57 €

Recettes..... 465 223.77 €

AFFAIRES DIVERSES

- le porte affiche devant l'église est HS

- les habitants se plaignent de chien en divagation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

A Pagny-la-Ville, le 19 mai 2022
Le Maire, Henri MAUCHAMP.